



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du jeudi 26 octobre 2023 **Relevé de décisions**

I) COMPENSATION COLLECTIVE – Article L. 112-1-3 et D. 112-1-18 à 22 du CRPM

I-1) - Projet photovoltaïque au sol d'Annay sur Serein et Molay

Projet porté par : NEOEN

Présentation, échanges et vote simple sur :

- la consommation des espaces (communes au RNU)
- la compensation collective agricole

Résultat du vote sur la consommation des espaces :

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 18

L'avis rendu est favorable.

Résultat du vote simple sur la compensation collective agricole :

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 18

L'avis rendu est favorable.

I-2) - *Projet photovoltaïque au sol d'Ancy Le Libre*

Projet porté par : UNITE

Présentation, échanges et votes simples sur :

- la consommation des espaces (communes en RNU)
- *la compensation collective agricole*

Résultat du vote sur la consommation des espaces :

avis défavorables : 4

abstentions : 3

avis favorables : 12

L'avis rendu est favorable.

Résultat du vote simple sur la compensation collective agricole :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 19

L'avis rendu est favorable.

I-3) - *Projet photovoltaïque au sol de Carisey*

Projet porté par : ENERTRAG

présentation, échanges et votes simples sur :

- la consommation des espaces (commune en RNU)

- *la compensation collective agricole*

Résultat du vote sur la consommation des espaces :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 19

L'avis rendu est favorable.

Résultat du vote simple sur la compensation collective agricole :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 19

L'avis rendu est favorable.

I-4) - *Projet photovoltaïque au sol du Soleil Anthonnay à Sarry*

Projet porté par : ABOWIND

présentation, échanges

Il est convenu à l'unanimité de reporter l'avis de la CDPENAF pour permettre un passage du projet en pôle ENR, ainsi que le dépôt du permis de construire du parc, voire celui de la bergerie également.

La présidente de la CDPENAF,

Isabelle PETTAZZONI